



CTSD DU 12 MARS 2020

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE FSU22

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD.

Nous tenons à remercier les services de la direction académique pour la qualité des documents fournis, qui ont permis de croiser nos analyses et de nourrir nos échanges lors du groupe de travail préparatoire, en dépit d'un calendrier contraint. Lors de ces échanges, nous avons fait un certain nombre de remarques et de propositions en espérant qu'elles ne restent pas sans effet. Nous serons donc particulièrement attentifs aux réponses que vous nous apportez aujourd'hui.

La baisse relative des effectifs dans les établissements du second degré de notre département conduit à un retrait conséquent de postes d'enseignants faisant suite à la saignée de l'an dernier. En effet, pour la rentrée prochaine : c'est un retrait de 55 postes soit une centaine de postes en deux ans.

Notons que la tendance démographique se révèle encore une fois, plus favorable à l'enseignement catholique. Ce dernier bénéficie du climat d'incertitudes généré par les réformes (collèges, lycées) et la nouvelle sectorisation de l'agglomération de Saint-Brieuc lui permettant de capter les familles, qui s'inquiètent notamment du maintien de certaines formations.

La rentrée 2020 s'annonce donc très difficile dans les établissements scolaires. Les dotations en baisse vont dégrader la prise en charge des élèves. Les effectifs par classe restent toujours trop élevés. Le volant d'heures supplémentaires imposées aux enseignants va continuer à peser sur les conditions d'exercice du métier alors que les professeurs s'épuisent déjà au quotidien. Il va aussi générer des mesures de cartes scolaires particulièrement injustes et des compléments de service incompréhensibles.

Dans les collèges, les DGH insuffisantes ne permettront pas de proposer la totalité des enseignements complémentaires ni d'améliorer les conditions de travail des personnels fortement dégradées depuis la réforme du collège, dont le maître mot est l'autonomie qui se traduit sur le terrain par de fortes inégalités entre établissements et par une concurrence entre les disciplines. C'est pourquoi le SNES-FSU demande que les marges de 3 heures restent dédiées à l'amélioration des conditions d'études des élèves dans les classes.

Rappelons par ailleurs, que le SNES-FSU restera particulièrement vigilant quant aux modalités d'accompagnement des personnels du collège Beaufeuillage. Nous affirmons toujours que la fermeture de ce collège est une erreur.

Dans les LGT, l'application de la réforme en terminale s'accompagne d'une nouvelle réduction de postes d'enseignants et de la fragilisation de disciplines. L'offre de formations risque de se réduire comme peau de chagrin.

La faiblesse de la marge accordée aux établissements impose des choix cornéliens, exacerbe la concurrence entre disciplines et ne permet pas de faire face au financement de l'ensemble des besoins : options, accompagnement personnalisé, aide à l'orientation, cours à effectif réduit...

Comment par ailleurs assurer dans tous les lycées l'enseignement des mathématiques complémentaires (une forte demande des familles), une nouvelle spécialité « anglais » sans moyens fléchés et sans abondement conséquent des DGH ? Les options mathématiques expertes et mathématiques complémentaires seront-elles offertes durablement dans tous les lycées ?

La FSU rappelle son exigence de mathématiques pour toutes et tous dans le tronc commun.

Depuis des mois, notre organisation syndicale dénonce les effets délétères de la réforme du lycée. Constat en partie partagé par l'inspection générale dans sa note de janvier 2020.

Nous tenons également à rappeler notre attachement à un baccalauréat composé d'épreuves nationales, anonymes et terminales, c'est ce cadre qui permet de garantir l'égalité des élèves devant cet examen. Il y a urgence à ce que le ministre entende l'ensemble des critiques et qu'une discussion de fond s'engage sur la réforme du lycée et du bac dans l'intérêt des élèves et des personnels.

Dans les LP, le constat est le même car même si les effectifs prévisionnels sont en augmentation pour 2020, les DGH font état d'une forte diminution des heures postes au profit des HSA et 14 postes vont être supprimés dans le département. La mise en place de la réforme de la voie professionnelle se fait dans la douleur et bon nombre de collègues expriment leur souffrance au travail de plus en plus fréquemment. Les nouveaux dispositifs comme la co-intervention et le chef d'œuvre ont alourdi de manière significative la charge de travail puisque la concertation qu'ils nécessitent n'est pas comprise dans l'emploi du temps des collègues. La FSU dénonce l'imposition massive d'HSA à des collègues qui sont déjà au bord de l'épuisement professionnel et les DGH insuffisantes allouées aux établissements qui obligent à supprimer des dédoublements et qui dégradent fortement les conditions de travail en lycée professionnel avec un public de plus en plus difficile.

Le SNUEP-FSU rappelle, par ailleurs, son attachement au diplôme intermédiaire et considère qu'il est nécessaire de maintenir en fin de première bac pro, un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP). L'obtention de ce diplôme garantit à celles et ceux qui ne vont pas jusqu'au bac ou qui y échouent, la reconnaissance d'un premier niveau de qualification. Cela leur permet de ne pas sortir du système scolaire sans qualification et d'entrer avec un niveau 3, reconnu par les conventions collectives, sur le marché professionnel, le cas échéant. Vouloir le remplacer par une attestation sans aucune valeur relève une fois de plus d'un profond mépris pour les jeunes comme pour les enseignant·es de la voie professionnelle. Renforcer la voie professionnelle implique aussi de renforcer ses diplômes et non de les supprimer ! Le diplôme intermédiaire est indispensable dans l'intérêt des élèves, notamment des plus fragiles dont il limite le décrochage ou une sortie du système sans qualification.

Nous demandons donc au ministère de maintenir le BEP, véritable diplôme intermédiaire de niveau 3 inscrit au RNCP.

Nous nous opposons à la mise en œuvre de la Loi de transformation de la fonction Publique qui vise la destruction du statut général de la fonction Publique ainsi que du paritarisme pour réduire les droits statutaires des collègues, notamment en matière de mutation et d'avancement.

La FSU rejette le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement et dénonce avec fermeté le recours au 49-3 pour son passage en force. La revalorisation des personnels de l'Education Nationale doit être totalement déconnectée de la réforme des retraites, sans contreparties et concerner immédiatement l'ensemble des agents : dégel du point d'indice, revalorisation indiciaire, mesures de carrières, doublement de l'ISOE, prime d'équipement.

Nous vous remercions de votre attention.